



Charte de bon voisinage en nuciculture en vallée d'Isère

Contexte local :

Le territoire du Sud-Grésivaudan représente les 2/3 de la production noicole du Sud-Est avec une quarantaine de communes qui couvrent 10% du territoire de l'Isère.

Un habitat dispersé :

Le développement de l'habitat résidentiel dans la vallée porte en partie une recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. La proximité de villes importantes a permis à de nombreux habitants de travailler en ville tout en vivant à la campagne. La zone est caractérisée par un mitage.

Une zone économique à forte vocation agricole :

Pour les agriculteurs, la campagne est un espace dédié aux activités agricoles qui dépendent de la nature, de la météorologie et du vivant. La noix est présente sur le territoire depuis de nombreuses années et a cohabité avec d'autres formes de cultures et d'élevage. Le relatif dynamisme de la filière au regard des difficultés des autres filières agricoles fait que cette production se développe. On assiste depuis quelques années à une spécialisation des exploitations et à une nette reprise des plantations dans la vallée de l'Isère.

Du fait de l'arrivée de nouveaux parasites (mouche du brou en 2007, champignon du genre *Colletotrichum* en 2011...), la pression phytosanitaire a augmenté, entraînant parfois des interventions phytosanitaires supplémentaires, présentant des risques potentiels pour l'humain et la biodiversité.

Origine de la charte :

Cette charte a été mise en chantier suite aux difficultés relationnelles croissantes existant entre les nuciculteurs et les riverains dans la vallée de l'Isère. Son but est de définir des règles simples et réalistes permettant de trouver un apaisement et à chacun de vivre dans le respect de l'autre et de l'environnement.

Elle est établie suite à un travail en commun conduit par les instances représentant la filière noicole et celles représentant de Noix Nature Santé, sous l'autorité du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Isère.

Objectif de la charte :

Elle a pour objectif de faire évoluer les utilisations de pesticides à proximité des lieux de vie afin de protéger les populations riveraines et de préserver la santé publique et l'environnement, tout en conciliant les contraintes techniques et économiques de la production. Dans un souci du bien vivre ensemble, la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les nuciculteurs et les riverains d'une part et d'autre part de permettre un échange constructif entre leurs représentants (filiale noicole et Noix Nature Santé), sous l'égide des Autorités administratives, Maires, Conseil Départemental et Préfecture.

ENVIRONNEMENT

Charte de bon voisinage en nuciculture